

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Les délégués de l'APEC se sont réunis le 21 avril à Bassins.

A l'ordre du jour il y avait entre autre :

Le rapport de gestion,

Les comptes de l'exercice 2015

Et un préavis pour l'octroi d'un crédit d'étude de la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration.

Le rapport de gestion et les comptes ont été acceptés à l'unanimité

Concernant le préavis traitant de l'étude en vue d'un regroupement de plusieurs STEP, il faut savoir que nous avons tous l'obligation de traiter les micropolluants.

Hors plusieurs stations d'épuration ne sont plus conformes et vieillissantes

Le préavis prévoit 3 phases

1 Etude cantonale mettant en évidence le potentiel de regroupement des STEP dans la région de Gland-Nyon.

2 Etude de potentialité pour la réalisation d'une STEP régionale

3 Etude technique comparative de un des deux sites concernés mettant en évidence le site du Lavasson sur le territoire de la commune de Gland

Le crédit d'étude de 208400 francs a été accepté à l'unanimité.

La prochaine séance est prévue le 30 août pour l'assermentation des délégués et du CODIR.

A votre disposition si vous avez des questions.

Les délégués :

Philippe Esseiva



Raymond Jaquet



Raymond Jaquet

Le 27 juin 2016

Conseiller communal

1273 Arzier – le Muids

Monsieur le Président,

Chers collègues.

Le bureau du conseil n'aurait pas pu m'offrir un plus beau cadeau que celui d'organiser ce dernier conseil communal (pour moi) au cœur de ce joyau que sont nos propriétés forestières et alpestres communales ; et ceci à proximité du Chalet de la Bûcheronne qui m'a vu passer 3 mois du premier été de ma vie avec mes parents.

Ce chalet du Vermeilley qui nous accueille aujourd'hui a été acquis en 1671. D'autres comme l'Arzière en 1430 – 1433 déjà. Certains ont été construits ou reconstruits après incendie au cours des siècles au prix d'inlassables efforts de nos ancêtres. Ils nous ont légué un patrimoine que nous avons le devoir de transmettre intact à nos descendants.

Pour ma part, je ne vois pas mon parcours comme politique mais considère prioritairement l'aspect gestion des affaires communales. Depuis mon assermentation au conseil général en 1967 où j'ai commencé par le poste le plus humble de scrutateur-suppléant, je suis passé par le secrétariat du conseil pendant huit ans (sans enregistreur) et par toutes les commissions permanentes. J'ai occupé le poste de municipal pendant une législature, ainsi que la présidence du conseil.

J'ai pris beaucoup de plaisir à vivre en contact avec mes concitoyens et rechercher avec eux le moyen de gérer au mieux les affaires de notre belle commune.

J'adresse tous mes vœux à nos successeurs pour continuer cette noble mission.

R. Jaquet

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Nous voici arrivés au terme de cette législature 2011-2016. Celle-ci a été riche en évènements puisque ce sont 112 préavis qui ont été présentés à votre conseil. Ceux concernant des crédits d'investissement représentent un total de crédit accordés de CHF 13'745'687.36. Lors de la législature précédente ceux-ci se sont élevés à CHF 16'387'454.00.

Comme mentionné dans le rapport de gestion les engagements bruts s'élèvent à CHF 19'866'936.42 mios au 31.12.2015 ou CHF 7'927.75 par habitant. Quant aux engagements nets, ils se montent à CHF 11'282'638.34 au 31.12.15 ou CHF 4'502.25.

A noter qu'au 31.12.2005 les engagements bruts se montaient à CHF 14'176'401.24 ou CHF 7'038.92 par habitant (2'014).

Les investissements réalisés durant les deux législatures représentent CHF 12'024.40 par habitant.

Malgré les importants investissements consentis concernant le renouvellement des infrastructures ESP, EC, EU, il reste encore deux quartiers à réaliser.

Quant au futur complexe scolaire intercommunal de Le Muids, c'est évident qu'il s'agit d'un gros investissement qui toutefois concerne cinq communes pour une population de 9'500 habitants. Rappelons que dans les années 1980, la commune a dû (elle seule) consentir à un investissement net de CHF 10 mios pour une population de 1'095 habitants au 31.12.1985. A noter qu'au 31.12.2018 le CCS sera amorti, ce qui allégera le budget de fonctionnement d'environ CHF 230'000 chaque année.

Le budget de fonctionnement 2006 présentait un excédent de charges structurel de l'ordre de CHF 700'000. Dès le budget 2007, celui-ci a été supprimé grâce à une augmentation d'impôts; celle-ci a aussi eu une influence positive sur les charges péréquatives.

Finalement devant cette décennie d'importantes réserves ont pu être constituées, lors d'exercices parfois très favorables, permettant ainsi de faire face à d'éventuels exercices difficiles.

Je souhaite à la nouvelle municipalité beaucoup de courage pour affronter tous les défis qui l'attendent et lui présente mes meilleurs vœux de réussite.

Vive Arzier-Le Muids.